CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

SYNTHESE de la Séance du 14 janvier 2022

******

Séance ouverte à 18 h 06 salle Baccarat **Public : 0**

Présents : M. JUSTINE, M. ROGER, Mme GAUTHIER, M. LANOUX, Mme MERLIN, Mme MEYER, Mme JACQUET, Mme BOYER, M. VAUCHER, M. TREMBLAY.
M. FOUCQUETEAU, Mme DANIEL.
Absents : Mme MURAT.
Absents avec procuration : (M. LEMAIRE procuration à M. TREMBLAY), (Mme GAROT procuration à M. ROGER),

Secrétaire de séance : M. LANOUX

Le Maire, Monsieur JUSTINE Christian ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour du 03 décembre 2021. Il demande s'il y a des questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 03 décembre 2021

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le procès-verbal sans observation.

Délibérations municipales

I –Ajout Tarifs camping municipal 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, **Décide à l'unanimité** de maintenir les tarifs groupe à l'identique de l'année 2021 **à compter du 1er janvier 2022.**

II – Demande de subvention DSR 2022 - Amendes de polices 2022 - DETR 2022 – Travaux de réalisation de plateaux surélevés

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2022 relatif aux travaux d'aménagement en sécurité « conception et réalisation » de la traversée du bourg de Muides-sur-Loire selon 2 axes : RD951 et RD112. Ces travaux porteront sur la réalisation de 5 plateaux surélevés. Le montant global s'élève à 209 008.00 € HT. Le financement sera assuré par une subvention DSR 2022, une subvention au titre des amendes de police, une subvention au titre de la DETR 2022 et les fonds propres de la collectivité.
Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux en sécurité 2022, **approuve** le coût des travaux estimé à 209 008.00 € HT, soit 250 809.60 € TTC, **autorise** Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la DSR 2022 représentant 60 % des travaux soit 125 404.80 € HT, **autorise** Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre des amendes de polices 2022 au taux le plus élevé possible, **autorise** le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2022 auprès de l'Etat représentant 16.17 % des travaux, soit 33 797.00 € HT, et **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire.

III – Demande de subvention DETR 2022 – Travaux d'aménagement en sécurité voiries et trottoirs rue des Vallée et carrefour rue des Rèdes et rue des Vallées

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut bénéficier pour certains investissements d'une aide sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et propose aux membres présents de se prononcer sur cette affaire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de ces travaux dont le montant s'élève à 122 299.07 € H.T, soit 146 758.88 € TTC, **sollicite** de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher la prise en compte de dossier susvisé au titre de la D.E.T.R de l'année 2022 pour l'attribution d'une subvention représentant 66.9 % des travaux, soit 81 842.00 € HT et **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire.

IV – Désignation d'un élu référent sécurité routière

Le Préfet du Loir-et-Cher a fait part aux Maires du département du souhait que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune. Il est proposé de désigner Monsieur Jacques ROGER comme référent sécurité routière de la commune.
Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :
Approuve la désignation de Monsieur Jacques ROGER comme référent sécurité routière.

Informations diverses

Salle Cressonnière

Infiltrations d'eau dans la salle de la Cressonnière provoquées par la dégradation du chéneau du toit. Des travaux de réfection du chéneau sont à prévoir au budget 2022. Les demande de devis sont en cours, en attente de réponses.

Cessions

Monsieur le maire informe que deux équipements de la commune sont à vendre, le pulvérisateur acquis en 2012 pour une montant de 2 591.01 € TTC qui n'est plus utilisé depuis quelques années et le véhicule PARTNER qui a été remplacé à la suite de la décision du conseil municipale du 3 juillet 2021 par la conclusion d'un contrat de crédit-bail. Il demande l'avis du Conseil Municipal pour la vente de ces équipements. Le conseil Municipal donne un avis favorable à la vente de ces équipements.

Ecole

Pandémie : Afin de respecter les protocoles compliqués imposés aux écoles, la garderie périscolaire ferme à 17h30.

Camping

Dans le cadre du projet d'aménagement du camping à l'étude, les travaux votés en 2021 ont été réalisés : Changement des portes d'accès aux sanitaires hommes, femmes, PMR (personne à mobilité réduite) et mise en place d'un portail et portillon automatique.
Afin de répondre à la démarche accueil PMR, prévision d'installation d'un bungalow ou d'un mobil home devant le bâtiment en accès plain-pied. Budget 2022.
L'ouverture du camping est prévue début avril 2022 en fonction des conditions sanitaires.
Seconde saison pour la Cabane à Crêpes et demande d'installation d'un Beer Truck en cours, ouverture d'avril à septembre. Les horaires d'ouverture, recrutements et convention seront présentées au prochain conseil.
Food truck.

Questions diverses

Mme DANIEL pour Mme MURAT informe que les trottoirs avenus du pont jusqu'au bout d'en haut sont impraticables.
Monsieur ROGER répond qu'une étude est en cours pour la réfection des tapis de l'avenue du pont.
Monsieur FOUCQUETEAU informe que deux tampons de bouche rue de la Chaumette et du 8 mai ont besoin d'enrobé.
Monsieur VAUCHER a constaté qu'un branchement électrique sauvage (câble électrique) est installé dans le fossé en limite de Muides-Nouan.
Monsieur le Maire répond que l'alimentation électrique ce fait par le demandeur. Une déclaration sera faite à ENEDIS et à la DDE.
Madame MERLIN informe qu'il n'y a pas d'éclairage sur le parvis de l'église.
Monsieur le Maire répond qu'une réflexion sera faite pour l'éclairage du parvis de l'église afin de sécuriser l'entrée de l'église.

Séance levée à 19 h 25
Muides-sur-Loire le, 14 janvier 2022

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,
Christian JUSTINE

MAIRIE DE MUIDES-SUR-LOIRE 41500 (Loir et Cher)